



PLAN CLIMAT/AIR ENERGIE TERRITORIAL MARNE&GONDOIRE

SYNTHÈSE DU DOSSIER PCAET

Consultation publique du 23 novembre au 23 décembre 2020

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

ARTS &
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &
PRÉVENTION

ACTION
SOCIALE

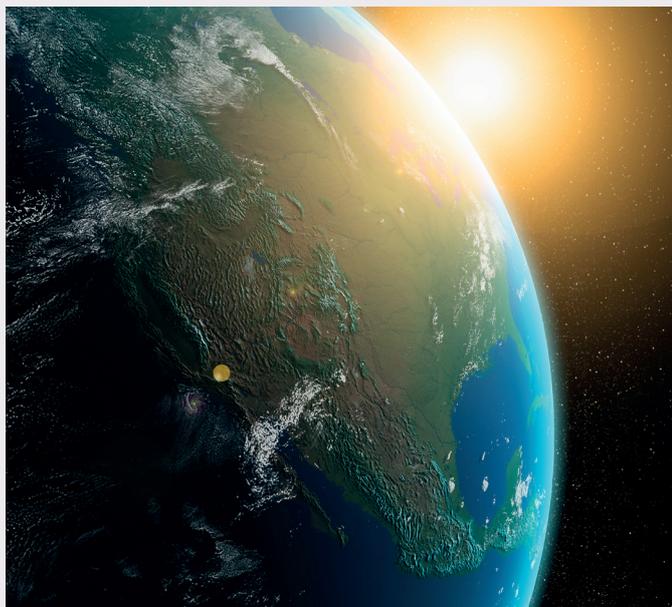


1. UN PCAET

C'EST QUOI?

POURQUOI ?

LES ENJEUX CLIMATIQUES



Le changement climatique représente une vraie menace pour nos sociétés. Jamais l'atmosphère n'a contenu autant de gaz à effet de serre : CO₂, méthane, etc. Et ces émissions, essentiellement d'origine humaine, entraînent un dérèglement climatique grave : réchauffement, sécheresses, montée du niveau des mers, atteintes à la biodiversité, apparition de nouvelles maladies, multiplication des aléas climatiques (incendies, inondations, sécheresses, ouragans). Sans parler d'une dégradation de la qualité de l'air, qui fait des dizaines de milliers de morts chaque année.

Notre territoire est directement menacé. Dans le pire des scénarios, si rien n'est fait, le territoire de Marne et Gondoire risque de connaître en fin de siècle une température moyenne annuelle de 15,2°C, en 2100 (contre 10,9°C actuellement), soit davantage que la température moyenne annuelle des Baux de Provence de nos jours...

UNE OPPORTUNITÉ



Au-delà de l'aspect réglementaire, le Plan Climat représente une opportunité. En développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, il est à la fois un projet de territoire et un outil d'animation de ce projet.

Il établit une cohérence entre les actions éparses, engagées au coup par coup, en passant au filtre « climat-énergie » toutes les décisions et politiques. Mieux : cette démarche doit être coconstruite avec tous les acteurs et les habitants, et amorce ainsi une synergie participative nouvelle qui vient renforcer la dynamique et l'attractivité d'un territoire.

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



Pour mieux agir, face à ces menaces, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a donc mobilisé les territoires. Chaque intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit aujourd'hui élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), qui décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Avec 2 objectifs majeurs : faire baisser les émissions de GES et adapter leur territoire au changement climatique.



2. LA DÉMARCHE DE MARNE ET GONDOIRE



LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DE MARNE ET GONDOIRE S'EST CONSTRUIT EN 5 ÉTAPES.

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Deux bureaux d'études spécialisés ont d'abord réalisé un diagnostic carbone du territoire. Ce document, très fouillé a permis d'identifier quels étaient les secteurs les plus émetteurs, en termes de gaz à effet de serre ; mais aussi les sources d'émissions de polluants, un diagnostic territorial de la séquestration du CO₂ par les sols, un état des lieux des consommations énergétiques, des réseaux d'énergie, de la production d'énergies renouvelables, et des vulnérabilités du territoire face au changement climatique.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Une forte campagne de mobilisation et d'information a permis de mobiliser l'ensemble des élus et des agents (séminaire, journée climat), puis la société civile (notamment : associations, entreprises, etc.), et les habitants, invités à une réunion grand public de lancement. Sur cette base a été créé le « Club Climat ». C'est cette instance participative, ouverte à tous les acteurs et les citoyens volontaires, qui a pu débattre du diagnostic : d'abord en ligne, sur un Forum numérique dédié, puis lors d'un atelier physique de partage.

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

Sur la base des enjeux définis par le diagnostic, enrichis et ajustés par le Club Climat, et en s'appuyant sur différents scénarios carbonés, les élus ont défini une stratégie ambitieuse, qui a fixé plusieurs grands objectifs chiffrés, à 6 ans.

UN PLAN D'ACTION

Le Plan d'action répondant à cette stratégie, et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, a ensuite été défini de façon totalement participative. En ligne, d'abord, sur le forum numérique dédié ; puis lors de 5 ateliers physiques du Club Climat.

La faisabilité technique, légale et financière des propositions faites a fait l'objet d'un long travail, puis l'ensemble a été hiérarchisé, priorisé et chiffré, pour constituer ce qui forme aujourd'hui le PCAET de Marne et Gondoire.

UNE ÉVALUATION ET UN SUIVI

Chaque action du PCAET a fait l'objet d'une fiche action détaillant les conditions de sa mise en œuvre. Elle est également assortie d'indicateurs de résultat, qui permettront de suivre la mise en œuvre du Plan Climat. Le programme a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, analysant les effets du PCAET sur l'environnement.

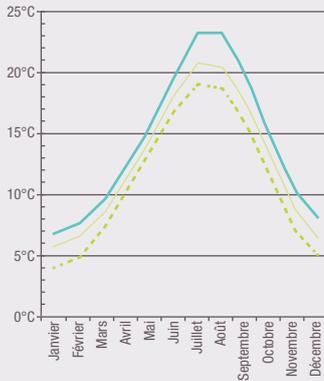


3. LE DIAGNOSTIC CARBONE DU TERRITOIRE

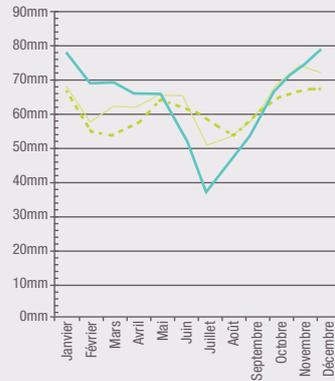
LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Le dérèglement climatique devrait entraîner une modification importante de l'environnement. Ses effets se feront sentir dans tous les domaines, en particulier sur l'activité économique du territoire, ses infrastructures et l'état sanitaire de la population.

Températures moyennes de Marne et Gondoire à l'horizon 2071-2100



Cumul de précipitation de Marne et Gondoire à l'horizon 2071-2100



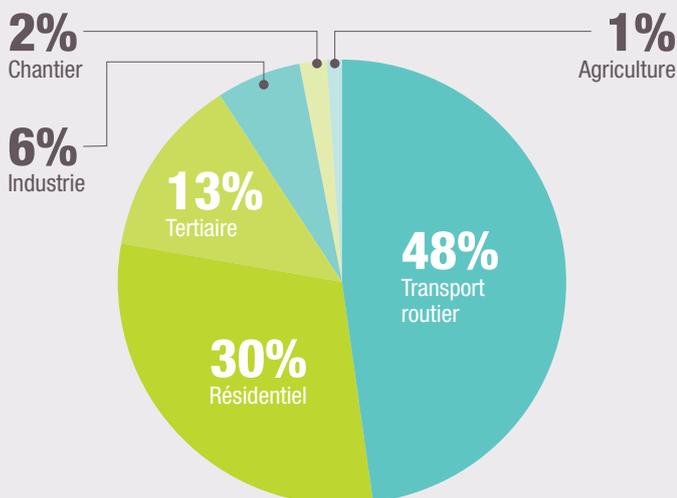
Légende :

- Référence 1971-2005
- Scénario de laisser-faire
- Scénario de réduction modérée des émissions

QUELLES ÉMISSIONS

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre du territoire représentaient 7,7 tonnes de CO₂ par habitant (soit 25% de mieux que la moyenne Française) en prenant en compte l'ensemble des émissions liées aux consommations des habitants. Le transport représente la moitié de ces émissions et le résidentiel environ un tiers. Le tertiaire, qui représente 13% des émissions, devance l'industrie, qui est responsable de 6%. Le potentiel théorique de réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être évalué à 112 000 tonnes de CO₂ par an hors transport, soit 60% des émissions de gaz à effet de serre actuelles.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur



(source : AirParif, données 2018 pour 2015)

LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération est très dépendante d'énergies produites à l'extérieur du territoire : 95,2% de sa consommation d'énergie finale est importée et 86,1% est non-renouvelable (hors transports). En 2014, le territoire a dépensé environ 140 millions d'euros pour acheter de l'énergie (hors transports). Cette facture pourrait augmenter d'environ 50 millions d'euros supplémentaires dans un scénario de hausse modérée du prix hors-tax de l'énergie.

QUELLE SÉQUESTRATION

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est composé approximativement à parts égales de surfaces artificialisées, agricoles et forestières. Cela permet de stocker l'équivalent de 2,7 millions de tonnes de dioxyde de carbone (les deux tiers dans les sols et un tiers dans la végétation) : soit environ 7 années d'émissions du territoire. L'exploitation durable des forêts pourrait permettre la séquestration 15 000 tonnes de CO₂ par an supplémentaires, soit 4% environ des émissions annuelles du territoire.

QUALITÉ DE L'AIR

Le territoire connaît régulièrement des dépassements des seuils de pollution à l'ozone. Les concentrations d'oxydes d'azote et de particules fines sont conformes aux normes françaises et européenne, sauf à proximité des grands axes routiers (notamment dans les communes de Bussy-Saint-Georges, les communes de l'est du territoire, et autour de la zone d'activité économique de Lagny-sur-Marne).

NOUVELLES ÉNERGIES

La production d'énergie du territoire de Marne et Gondoire est d'environ 70GWh par an, très majoritairement grâce au centre de valorisation énergétique des déchets de Saint-Thibault-des-Vignes. Il existe également une production solaire photovoltaïque et thermique (de l'ordre de 1,5GWh/an). Au total ces productions représentent toutefois moins de 5% de la consommation d'énergie hors transport. Le territoire bénéficie d'un potentiel de production renouvelable significatif - notamment dans le domaine du solaire, de la chaleur fatale, de la géothermie, de la biomasse.

POTENTIELS DE PRODUCTION RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

ÉNERGIE	POTENTIEL
Eolien	0
Solaire photovoltaïque en toiture	++
Solaire photovoltaïque au sol	+
Solaire thermique	+++
Solaire thermodynamique au sol	++
Hydroélectricité	+
Géothermie (électricité)	0
Géothermie (chaleur)	++
Biomasse (tous usages confondus)	++
Chaleur fatale	+++

Légende :

- 0 : Potentiel inexistant ou très faible (<0,2% de la consommation du territoire)
- +: Potentiel limité (de 0,2 à 2% de la consommation d'énergie du territoire)
- ++ : Potentiel significatif (2 à 5%)
- +++ : Potentiel élevé (>5%)



4. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

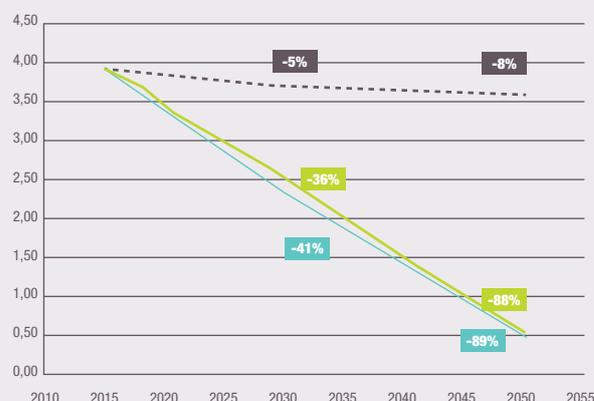


LA STRATÉGIE

Si rien n'est fait, on voit sur le graphique ci-contre que la réduction des gaz à effet de serre ne sera que de 8%, en 2050. La loi sur la transition énergétique, elle, vise une réduction de 89% toujours à l'horizon 2050. L'objectif de Marne et Gondoire est du même ordre : -88%, et ceci en dépit de l'augmentation prévisible du nombre d'habitants sur le territoire.

Au total, le Plan Climat vise une réduction de 74% des émissions de gaz à effet de serre, de 2015 à 2030, de 56% des consommations d'énergie finale, et une production d'énergie renouvelable de 322 GWhe, soit un peu moins que l'objectif national, compte tenu des contraintes du territoire.

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des scénarios - par habitants



Légende :

- Tendanciel
- Réglementaire - LTECV
- Scénario Marne et Gondoire

LES AXES, LES OBJECTIFS

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE MARNE ET GONDOIRE PLAN D'ACTION

5 AXES D' ACTIONS THÉMATIQUES - 33 ACTIONS

Bâtiment
et Habitat

Mobilité

Agriculture
et Nature

Economie
locale

Nouvelles
énergies

2 AXES TRANSVERSES

Gouvernance (2 actions)

Sensibilisation (4 actions)

Le plan d'actions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est structuré en 5 axes opérationnels clairs :

- Les bâtiments,
- La mobilité,
- L'agriculture et la nature,
- L'économie locale,
- La production d'énergies renouvelables.

Il intègre également 2 axes transversaux :

- La gouvernance du PCAET
- La sensibilisation de tous.

UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Une étude environnementale a été conduite, tout au long du Plan Climat, afin d'analyser les éventuels effets du PCAET sur l'environnement. Elle fait ressortir que Marne et Gondoire a initié un PCAET au cœur d'un environnement vulnérable face au changement climatique. Sa nouvelle stratégie air-énergie-climat ambitieuse s'inscrit dans un milieu naturel et agricole exposé et dans un contexte urbain dynamique, difficilement conciliable avec l'urgence d'agir. En découle donc un nouveau plan d'action pour fédérer autour des questions du changement climatique, qui s'articule avec les actions environnementales déjà entreprises, mais qui devra veiller à maintenir la bonne qualité de vie et la santé des citoyens tout en conservant sa richesse naturelle et paysagère.



5. LES ACTIONS DU PCAET

LE PLAN CLIMAT COMPREND 33 ACTIONS FORTES, TOUTES DÉCLINÉES EN FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES EN DIFFÉRENTS MOYENS D' ACTIONS.

A. GOUVERNANCE

- A.1 Créer un conseil citoyen pour le climat
- A.2 Financer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET

B. BÂTIMENT ET HABITAT

- B.1 Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements
- B.2 Réduire la précarité énergétique
- B.3 Réduire le gaspillage dans les établissements scolaires
- B.4 Densifier l'urbanisme et faire des nouvelles constructions environnementalement exemplaires et socialement innovantes
- B.5 Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments communaux et intercommunaux
- B.6 Améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire

C. MOBILITÉ ET TRANSPORTS

- C.1 Mieux connaître les déplacements sur le territoire
- C.2 Réduire les obligations de se déplacer
- C.3 Renforcer l'attractivité des transports en commun
- C.4 Faciliter l'intermodalité en intégrant toutes les alternatives de mobilité dans des points de rencontre stratégiques
- C.5 Améliorer l'usage de la voiture pour lutter contre l'autosolisme
- C.6 Faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants
- C.7 Réviser et mettre en œuvre le Schéma Directeur des Liaisons Douces
- C.8 Réduire l'exposition aux polluants atmosphériques liés aux transports

D. AGRICULTURE ET NATURE

- D.1 Favoriser les techniques agricoles les plus « vertueuses » avec un accompagnement de proximité
- D.2 Elaborer un projet alimentaire territorial (PAT)
- D.3 Accroître les capacités de rétention carbone du territoire
- D.4 Faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales
- D.5 Agir pour la qualité de l'air face aux polluants liés aux pesticides
- D.6 Soutenir l'innovation et l'évolution des cultures
- D.7 Développer la nature en ville et en faire un vecteur de lien social
- D.8 Agir pour la préservation de la biodiversité

E. ÉCONOMIE LOCALE

- E.1 Soutenir le développement d'offres de formation en lien avec les filières durables et les éco activités
- E.2 Réduire le bilan carbone des zones d'activité
- E.3 Développer l'économie circulaire et les mutualisations, entre entreprises comme entre particuliers
- E.4 Rendre les acteurs publics exemplaires dans leurs achats
- E.5 Soutenir les commerces de proximité et le développement d'une offre permettant une consommation plus responsable
- E.6 Réduire la production de déchets et optimiser leur gestion dans une perspective zéro carbone

F. NOUVELLES ÉNERGIES

- F.1 Exploiter le potentiel solaire du territoire et étudier la possibilité d'un projet citoyen
- F.2 Exploiter les ressources en chaleur fatale
- F.3 Identifier les potentiels en géothermie du territoire et intégrer cette ressource dans les grands projets d'aménagement
- F.4 Développer l'utilisation de la biomasse et la méthanisation en valorisant toutes les ressources disponibles sur le territoire
- F.5 Favoriser un éolien alternatif et étudier le potentiel en hydroélectricité

G. SENSIBILISATION

- G.1 Organiser la sensibilisation des habitants du territoire à l'empreinte carbone de leur mode de vie et aux alternatives existantes
- G.2 Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat-environnement dans le parcours éducatif des jeunes générations
- G.3 Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat-énergie et la RSE
- G.4 Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services



Plus d'info

www.marneetgondoire.fr

environnement@marneetgondoire.fr

01 60 35 43 55

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr